

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le

ID : 038-213803364-20240517-2024_06_17_38-DE



Nombre de Conseillers :

en exercice : 19

présents : 14

votants : 17

L'an deux mil vingt quatre

le dix-sept juin à dix-neuf heures trente,

le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN VAUGRIS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 13 juin 2024

PRESENTS : Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, M. LEICHER Jean-Luc, Mme GATET Fanny, M. AUTISSIER Bertrand, Mme TONOLI Eliane, , Mme BURGAUD Véronika, Mme BIEUVELET Laetitia, Mme CHAVASSE Danielle, M. RIGOUDY Daniel, Mme JACQUET Henriette, M. LEFAIVRE Pierre-Gilles, M. LAROSE Didier, M. BOITON Roger

ABSENTS EXCUSES : Mme CAMUS Katy (pouvoir donné à Mme GATET Fanny), M. MARTICORENA Jean-Claude (pouvoir donné à M. AUTISSIER Bertrand), M. PACITTI Jacques (pouvoir donné à Mme RUCHON Edith),

ABSENTS : M. PEYRE Bernard, M. GROS Gérémy.

SECRÉTAIRE : M. ORENGIA Alain

DÉLIBÉRATION N° 2024 – 38

OBJET : VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE AW N°76 À UN PARTICULIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'estimation réalisée par le service des domaines en date du 14 juin 2023 fixant la valeur vénale de la parcelle à 1 500 euros,

VU le plan de bornage partiel et de division réalisé par le cabinet GEOFIT EXPERT reçu le 31 mai 2024 délimitant la partie de la parcelle qui est mise en vente (AW n°76 pB),

CONSIDÉRANT que cette parcelle est actuellement inutilisée par la commune et n'entre pas dans les projets de développement à court ou moyen terme,

CONSIDÉRANT que Madame BENACHMI a manifesté son intérêt pour l'acquisition de cette parcelle,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la vente de la parcelle communale cadastrée AW N°76 pB, d'une superficie de 44m², pour un montant de 1 500 euros,

CHARGE Madame la Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette vente, notamment la signature de l'acte de vente devant notaire,

DIT que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,

DIT que les frais de géomètre, en accord avec Madame BENHACHMI, seront répartis entre la commune et l'acquéreur,

PRÉCISE que cette recette sera inscrite au budget communal de l'exercice en cours,

AUTORISE Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

En mairie, le 17 juin 2024.

Mme la Maire,
Edith RUCHON



Acte rendu exécutoire le ..19./06./2024

- après télétransmission électronique le ..19./06./2024

- et mise en ligne sur le site de la Commune le 25/06/2024